



« Bons » en avant

La relance grâce aux circuits courts

Dans le cadre de la crise économique engendrée par la crise sanitaire du COVID-19, **Perpignan Méditerranée Métropole** ainsi que les **trois chambres consulaires des Pyrénées Orientales** ont souhaité mettre en place une mesure exceptionnelle afin de favoriser la relance de l'activité économique sur le territoire.

Cette mesure concerne l'attribution de **bons d'achat à destination des restaurateurs, traiteurs, bars et hôtels** afin de leur permettre de réapprovisionner leurs stocks en vue de la **reprise de leur activité économique**, en notamment privilégiant les **circuits courts**.

Elle aura un effet doublement positif en apportant un soutien aux secteurs d'activités cités ci-dessus tout en promouvant les **circuits courts** du territoire: producteurs, transformateurs de fruits, légumes, viandes, poissons, vins, bières, pain et pâtisseries.

L'objectif de cette opération vise à favoriser les **circuits-courts** tout en facilitant la reconstitution des stocks des établissements ayant subi une fermeture administrative prolongée.

L'utilisation de ces bons d'achat financés par Perpignan Méditerranée Métropole est réservée aux entreprises éligibles, qui pourront ainsi se réapprovisionner jusqu'au 31 août 2020, exclusivement auprès des producteurs locaux référencés.





« Bons » en avant

La relance grâce aux circuits courts

Bénéficiaires

Comment en bénéficier ?



1

Je retire mes bons d'achat*

- A l'adresse :
Hôtel d'Agglomération - Perpignan Méditerranée Métropole
Direction du Développement de l'Economie
35 Boulevard Saint-Assisclé
1er Etage du Centre Del Mon
66 000 PERPIGNAN
- Sans rendez-vous, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
- Sur rendez-vous, au 04 68 08 60 80
- Le Dirigeant doit venir muni :
 - d'un extrait Kbis de moins de 3 mois
 - d'une pièce d'identité en cours de validité

**masque et stylo obligatoires pour le retrait des bons*

2

J'utilise mes bons d'achat

- 1) Les bons d'achat remis selon le code NAF sont d'une valeur de 500 € (restauration traditionnelle, restauration rapide, traiteurs, hôtels) et de 200 € (débits de boissons) et sont distribués par coupure de 100 €
- 2) Je consulte la liste des producteurs locaux – circuits courts, téléchargeable sur le site:
<https://bonsdachat-circuitcourt.perpignan-mediterranee.org>
- 3) J'utilise un ou plusieurs bons d'achat par fournisseur
- 4) Afin de pouvoir me réapprovisionner sur les 4 familles suivantes:
 - Fruits et légumes
 - Viande et poisson
 - Vin et bière
 - Pain et pâtisseries

3

Pour toute question

- Vous pouvez nous contacter:
 - @: bonsdachat-circuitcourt@perpignan-mediterranee.org
 - ☎: 04 68 08 60 80
- Vous pouvez consulter la page dédiée:
<https://bonsdachat-circuitcourt.perpignan-mediterranee.org>

Modalités d'utilisation

- Valables jusqu'au 31 août 2020
- Exclusivement auprès des producteurs locaux référencés et sur les 4 familles d'approvisionnement ciblées